

Grand-Figeac : Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le 15 septembre 2020, en présentiel, les 101 élus du Grand-Figeac se sont réunis dans la salle des fêtes de Lacapelle-Marival pour examiner les 12 points à l'ordre du jour de la séance.

Situation économique

Suite à la demande des représentants syndicaux de la CGT de Figeac Aéro d'effectuer une intervention en séance publique, le Président Vincent LABARTHE a informé le Conseil qu'afin d'assurer la neutralité du Conseil, une rencontre avec l'ensemble des Vice-président(e)s a été organisée préalablement.

3 représentants syndicaux ont ainsi pu exposer la situation aux membres de l'Exécutif avant le Conseil Communautaire et un échange d'une heure s'est engagé dont le Président a informé ensuite les membres du Conseil.

Face aux licenciements annoncés et plus globalement à la situation économique du bassin d'emploi du Grand-Figeac, le Président a tenu à témoigner de son soutien et de celui de la Collectivité. Le Grand-Figeac a ainsi déjà aidé 165 entreprises pour un montant total de 113 000 € aux côtés de la Région et des Départements du Lot et de l'Aveyron, grâce aux Fonds de Solidarité National et au Fonds L'OCCAL (abondé à hauteur de 690 000 € par le Grand-Figeac). A cela s'ajoute la décision du Conseil de dégrèvement de la Cotisation Foncière des entreprises, qui représentera une baisse de 142 000 € de fiscalité pour certaines entreprises du Grand-Figeac, dont 70 000 € seront à la charge de la Collectivité.

Le Grand-Figeac participe également à deux démarches visant à mettre en place un véritable « amortisseur » sur le territoire :

- Sur la filière aéronautique en particulier, avec l'Etat, le Département du Lot, la Région Occitanie, les Chambres Consulaires et les entreprises, un suivi collectif fin de la situation est engagé afin d'anticiper les difficultés et favoriser les réembauches vers les secteurs en tension,
- Sur la mise en place, toutes filières confondues, d'une Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) afin de favoriser le maintien des emplois et des activités économiques sur le territoire.

Ces deux démarches s'associent aux échanges réguliers et précis avec les entreprises du bassin, qui ne sont pas toutes en situation difficile. De ces échanges ressortent plusieurs projets portés par les entreprises locales qui sont porteurs de perspectives rapides et intéressantes. Ces projets, dont certains seront connus rapidement, permettent au Président du Grand-Figeac de garder une vision la plus optimiste possible sur la sortie de cette crise.

Vincent LABARTHE appelle les élus communautaires à ne pas céder au pessimisme car des pistes encourageantes se dessinent.

Un temps de réinstallation des instances démocratiques à la suite des élections municipales

Plusieurs points de l'ordre du jour portaient sur la réinstallation des instances communautaires, notamment la mise en place des commissions thématiques et territoriales, ainsi que les désignations des représentations de la Communauté de Communes dans les établissements publics, les associations auxquelles le Grand-Figeac adhère ou est représenté ainsi qu'au sein des sociétés dont le Grand-Figeac est actionnaire.

Lors de sa réélection, le Président Vincent LABARTHE a souhaité renforcer la représentation des Communes via les commissions territoriales et via l'ouverture de toutes les commissions thématiques aux Conseillers municipaux.

Ainsi, les commissions thématiques, qui peuvent compter désormais jusqu'à 85 membres (sur un maximum possible de 100 membres), comptera en moyenne 62% de conseillers municipaux variant entre 34% et 75% selon les commissions.

Les Conseillers Communautaires se sont également prononcés à l'unanimité sur la reconduction du transfert total du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales) au profit de la Communauté de Communes. Cette ressource, de près de 1 285 000 €, permet à la Communauté de conserver l'autofinancement nécessaire pour mener les projets au profit de l'ensemble des Communes tels que le service commun de l'urbanisme, le centre de santé, l'ingénierie en termes de voirie, etc.

Création de la Conférence des Maires et engagement des travaux pour un pacte de gouvernance avec les Communes

Autre marqueur du démarrage du mandat communautaire, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la création de la Conférence des Maires et l'engagement des travaux pour l'adoption d'un pacte de gouvernance.

Ces deux démarches répondent à la volonté de placer les Maires et les Communes dans une relation étroite avec la Communauté de Communes. Elles permettront de définir et préciser les modalités de gouvernance et d'établir un pacte financier.

Cette démarche, facultative, sera menée jusqu'en avril 2021. Elle sera suivie par la définition de l'intérêt communautaire et la réinterrogation des compétences communautaires afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants.

Le Président a également évoqué le lancement des travaux de constitution du Comité de développement et de prospective qui sera composé de représentants de la société civile.